Appel à projets de recherche appliquée

Appel à Projets Général 2023

Ouverture le 5 janvier 2023

Appel à projets lancé par la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

Il s’agit d’un appel à projet générique (dit appel à projets blanc), il complète les autres appels 2023 de la FIRAH qui eux sont thématiques.

Cette année, l’appel à projets général 2023 met en avant les sujets prioritaires suivants :

* **Pratiques inclusives en éducation**
* **Expression et mise en œuvre de l’autodétermination**
* **Transformation de l'offre de service au bénéfice de l'inclusion et de la pleine participation à la vie sociale des personnes.**

Toutefois, veuillez noter que cet appel à projets étant un appel à projets blanc, ces 3 sujets ne sont pas obligatoires et la FIRAH est aussi intéressée à recevoir des propositions de recherche appliquée en dehors de ceux-ci.

**Sommaire du document**

[1- Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap 3](#_Toc122510723)

[2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets 4](#_Toc122510724)

[3- Les spécificités de l’appel à projets général 2023 8](#_Toc122510725)

[4- Informations complémentaires 11](#_Toc122510726)

[A. Publics qui peuvent répondre à l’appel à projets 11](#_Toc122510727)

[B. Couverture géographique 11](#_Toc122510728)

[C. Limites de l’appel à projets 11](#_Toc122510729)

[D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée 12](#_Toc122510730)

[E. Etapes de sélections et de suivi 12](#_Toc122510731)

[F. Dates concernant l’ensemble du processus de sélection 12](#_Toc122510732)

[G. Dépôt des lettres d’intention et des dossiers complets 13](#_Toc122510733)

[H. Ressources complémentaires 13](#_Toc122510734)

# Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation…). Elle a pour but d’apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les **personnes handicapées[[1]](#footnote-2) et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d’une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture, en déposant le manuscrit accepté dans des archives ouvertes (HAL).

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l’objet d’une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels…). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s’appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d’application adaptés aux publics visés.

|  |  |
| --- | --- |
| **Les acteurs de terrain** peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et leurs proches, les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international. | **Les supports d’application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d’application pourront prendre la forme : d’outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels…Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d’application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html) |

# Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets

Ces 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d’intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 4 à 7, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d’intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

**Critère 1 : L’objectif général du projet**

L’objectif général du projet de recherche, devra s’inscrire dans une dynamique d’accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées[[2]](#footnote-3) :

* **Le respect de la dignité intrinsèque, de l’autonomie individuelle** y **compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l’indépendance des personnes,
* **La non-discrimination,**
* **La participation et l’intégration pleines et effectives à la société,**
* **Le respect de la différence** et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité,
* **L’égalité des chances,**
* **L’accessibilité,**
* **L’égalité entre les hommes et les femmes,**
* **Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l’analyse des projets de recherche.

**Critère 2 : L’originalité du projet, son caractère innovant et son lien avec ou des problématiques du terrain**

* Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.
* La prise en compte des nouvelles approches, de l’évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s’avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements. L’innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l’autodétermination des personnes concernées. L’émergence de l’innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteurs du changement.

* Les projets de recherche devront être décrits en termes de leurs apports à une ou des problématiques identifiées par les acteurs de terrain, en particulier les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent.

**Critère 3 : Présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus.[[3]](#footnote-4)

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l’évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des **acteurs de la recherche** et non uniquement comme le sujet de celle-ci. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet le **nom des chercheurs participants**, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé. Pour les personnes à recruter dans le cadre du projet de recherche, les noms et leurs domaines de compétence devront également être donnés s’ils sont déjà connus, ou à défaut une description précise de leurs profils et des compétences attendues.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

**Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L’hypothèse ou la question de recherche[[4]](#footnote-5) du projet proposé devra être clairement exposée.

Une **méthodologie participative** de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l’analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

**Critère 5 : Les supports et activités réalisés pour transférer les connaissances produites par la recherche**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d’être transférée autant qualitativement que quantitativement[[5]](#footnote-6).

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d’évaluation portera une grande attention à la réalisation d’autres supports d’application[[6]](#footnote-7) issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain**. Ces supports d’application pourront prendre plusieurs formes[[7]](#footnote-8) : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d’application devront être en **libre accès**, sur internet, afin d’être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d’application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

**Critère 6 : Le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L’adéquation sera recherchée entre les points suivants :

* Le réalisme du projet en termes de moyens (humains, logistiques, matériels), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
* Le profil et le temps affecté au projet de l’ensemble des ressources humaines,
* La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d’application.

# Les spécificités de l’appel à projets général 2023

La FIRAH souhaite pour l’Appel à Projets Général 2023 mettre en avant les 3 sujets prioritaires suivants :

* **Pratiques inclusives en éducation ;**
* **Expression et mise en œuvre de l’autodétermination ;**
* **Transformation de l'offre de service au bénéfice de l'inclusion et de la pleine participation à la vie sociale des personnes.**

Cet appel à projets étant un appel à projets blanc, **ces 3 sujets prioritaires ne sont pas obligatoires** et la FIRAH est aussi intéressée à recevoir des propositions de recherche appliquée en dehors de ceux-ci.

Les propositions ci-dessous ont été rédigées pour préciser les 3 sujets prioritaires, mais ne sont pas exhaustives. Les candidats peuvent aussi déposer des projets concernant ces 3 sujets hors de ces propositions.

1. **PRATIQUES INCLUSIVES EN EDUCATION :**

Il s’agira de décrire, visibiliser et interroger les usages et les pratiques réelles dans le cadre de dispositifs inclusifs.

C’est-à-dire de recenser les dispositifs et les méthodes mis en place, décrire et analyser les pratiques déployées par les acteurs à différents niveaux du système éducatif, apprécier et évaluer leur pertinence :

* A l’Université :
	+ Recueillir et décrire les usages que font les étudiants en situation de handicap des dispositifs inclusifs destinés à faciliter leur parcours d’étude.
	+ Recueillir et analyser le vécu des étudiants en situation de handicap durant leur parcours de formation académique.
* Au secondaire :
	+ Décrire les pratiques institutionnelles : comment le secondaire s’organise-t-il pour accueillir et favoriser les apprentissages des élèves en situation de handicap ?
	+ Quels dispositifs sont mis en œuvre pour permettre leur inclusion ? Comment et par qui ? Quels modes et degrés de coordination entre les enseignants et autres professionnels ?
	+ Que vivent les élèves en situation de handicap au collège ou au lycée (durant leurs parcours scolaires au secondaire) ?
* A l’école primaire :
	+ Recueillir et décrire les pratiques mises en œuvre par les enseignants dans leur classe comprenant des élèves en situation de handicap. Quels usages font les enseignants des dispositifs inclusifs ? Quelles sont leurs pratiques, leurs offres d’adaptations pour permettre l’apprentissage des élèves en situation de handicap ?
	+ Décrire les pratiques des AESH et les modes de collaboration avec les enseignants. Quel est le métier réel des AESH ? Comment agissent les AESH ? Quels usages font les enseignants de la présence d’un AESH ? Quels sont les vécus des enseignants et des AESH et quelle est la pertinence de cette co-présence en classe ?
* Maternelle et préscolaire :
	+ Décrire la mise en place d’une communauté éducative (inclusive). Quelles sont les pratiques, quelles sont les stratégies organisationnelles et éducatives mises en œuvre pour améliorer la qualité de l’accueil et l’expérience des enfants et des professionnels.
	+ Que vivent les enfants avec un trouble du développement durant leur parcours à la crèche ? Recueillir leurs points de vue au moyen de méthodologies créatives.
1. **EXPRESSION ET MISE EN ŒUVRE DE L’AUTODETERMINATION :**

Il s’agira de questionner et d’identifier les conditions pour permettre à toutes les personnes handicapées de s’autodéterminer, à la fois en termes d’expression de leur volonté du moment, sur le sujet en cause dans l’instant et plus largement quant à leurs choix de vie, mais également au niveau de l’environnement dans lequel l’autodétermination est sollicitée ou mise en œuvre.

Pour cela, les recherches pourraient :

* Interroger les concepts d’autodétermination, d’autonomie de décision, et la compréhension qu’il en est fait par les personnes handicapées – ainsi que par les personnes qui les accompagnent (familles, professionnels…).
* Identifier la manière dont les personnes peuvent l’exprimer, en particulier les personnes les plus vulnérables et les plus dépendantes (par exemple : les personnes polyhandicapées, les personnes en état pauci-relationnel, les personnes dyscommunicantes, etc.). Quels enjeux en termes d’écoute, de communication et de prise en compte de leur volonté ?
* Etudier les impacts de la prise en compte de l’autodétermination sur l’organisation des services et les changements dans les pratiques professionnelles (notamment en termes de formation).
* Identifier les conditions de sa mise en œuvre : quels sont les obstacles et solutions, les ressources (notamment outils simples ou technologiques et numériques) et les stratégies sur lesquelles les personnes peuvent s’appuyer pour s’autodéterminer ou exprimer leurs choix ?
* Quels changements mettre en œuvre dans les pratiques d’accompagnement et dans les environnements pour permettre l’autodétermination des personnes ? Comment les lieux de vie peuvent-ils faciliter l’expression et la mise en œuvre de l’autodétermination des personnes âgées ?

Les projets de recherche pourront ici s’intéresser à définir les éléments facilitateurs en identifiant, ou développant, des solutions transversales pouvant s’adapter à l’ensemble des domaines : la vie quotidienne, l’éducation, l’emploi, le logement, les transports, la culture… D’autres pourront choisir d’investir un domaine particulier.

1. **TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE SERVICE AU BENEFICE DE L'INCLUSION ET DE LA PLEINE PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE DES PERSONNES**

Au-delà des termes employés, il s’agira de s’intéresser aux objectifs et à l'impact concret des transformations dites « inclusives » de l'offre sociale et médico-sociale.

Il conviendra de distinguer à la fois :

1. Les transformations de l'offre (ce qui est proposé aux personnes et leur propre participation à l'offre),
2. et les transformation de la gouvernance de l'offre, de sa gestion, de sa mise en oeuvre et des outils présentés comme innovants (procédures, métiers) qui peuvent, ou non, aboutir à transformer celle-ci de façon plus inclusive.

Les questions que les travaux de recherche doivent éclairer sont tout particulièrement les suivantes :

* L'offre actuelle, dans la diversité de ses organisations, des acteurs impliqués et des publics visés, répond-elle en partie aux objectifs d’inclusion ? Quelle est son impact sur la participation sociale des personnes ? Quelles expériences et réalisations faut-il conserver, en tant que telles ou en tant que sources d'inspiration et de transformation ?
* Quelle est la réalité des transformations en cours, de quelles motivations procèdent-elles selon le niveau des acteurs (pouvoirs publics, gestionnaires / prestataires de services, professionnels, usagers…) et quel est leur impact au regard des objectifs inclusifs affichés dans la vie réelle des personnes et de leurs proches ?
* Quelle évaluation objective (état des lieux avant / après, sur quels critères) des transformations en cours ou déjà réalisées en termes d'inclusion et de pleine participation des personnes bénéficiaires de l'offre ? Quels effets paradoxaux ou indésirables indirects sont observés ?
* Quelle est la demande des personnes en situation de handicaps elles-mêmes et de leurs proches concernant ces transformations ? On s'attachera à recueillir l'avis et l'analyse des personnes accueillies ou accompagnées au sein de l'offre de service elles-mêmes, en ayant soin de tenir compte de la diversité des (situations de) handicaps, des parcours de vie et des services dont elles bénéficient.
* Au regard de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, quelles sont les transformations en cours qu'il faut poursuivre, encourager, celles qu'il faut éviter ou faire cesser car elles pérennisent sous une autre forme un système institutionnel non inclusif ?

# Informations complémentaires

## Publics qui peuvent répondre à l’appel à projets

Les porteurs de projet peuvent être :

* **l’ensemble des organisations de recherche de statut public ou privé,**
* **ainsi que les associations et autres organisations du secteur public ou privé.**

Le porteur de projet principal peut être issus de tous les pays du monde.

Une personne physique ne peut pas être porteuse du projet, mais peut participer à la recherche.

## Couverture géographique

Pour les projets ayant un porteur de projet non français, **un partenariat avec a minima une organisation française doit être mis en place**, de nature à développer des collaborations internationales. Ce sera suivant les cas : une équipe de recherche ou un organisme travaillant dans le domaine du handicap.

Cette organisation française sera impliquée dans le comité de pilotage. Elle devra garantir **qu’une partie des terrains de recherche soit en France** pour permettre une meilleure prise en compte des réalités et du contexte français dans le travail de recherche.

Enfin, elle s’assurera que les livrables finaux les plus importants incluant l’ensemble des supports d’application et une synthèse du rapport final de recherche soient en langue **française** pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d’acteurs francophones.

Les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant différents pays, dont la France seront appréciées.

## Limites de l’appel à projets

La Fondation soutient des projets provenant du monde entier. Ses actions et ses financements sont toutefois centrés sur des projets de recherche appliquée sur le handicap et elle ne finance pas :

La mise en œuvre de l’action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, la FIRAH pourra financer la partie recherche d’une recherche-action ;

* La création ou le fonctionnement d’établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
* L’aide directe à une personne handicapée particulière ;
* Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences).
* Les projets de recherche et développement (R&D) ou tout autre recherche ayant un but lucratif.

## Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Les projets de recherche pourront être financés par la FIRAH pour un **maximum de 75 000€** pour l’ensemble du projet d’une période **maximale de 3 ans**.

Enfin, les équipes de projets ayant été soutenus lors d’un appel à projets général de la FIRAH passés seront à nouveau éligibles uniquement si le projet de recherche précédent est finalisé.

## Etapes de sélections et de suivi

Tous les postulants dont les lettres d’intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D’éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d’intention afin de guider le porteur de projet dans l’élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

* Signature d’une convention entre l’organisme du porteur de projet et la Fondation ;
* A mi-parcours de la recherche : rédaction d’un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d’un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
* Aux termes de la recherche : rédaction d’un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d’application[[8]](#footnote-9) ;
* Elaboration d’une stratégie de communication commune pour diffuser les résultats de la recherche (une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d’application sera créé sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l’ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés dans le dossier complet et la convention.

## Dates concernant l’ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l’appel à projets : 5 janvier 2023.

Clôture de la réception des lettres d’intention : 20 mars 2023 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d’intention présélectionnées aux porteurs de projets : 30 juin 2023.

Clôture de la réception des dossiers complets : 25 septembre 2023, inclus, à minuit (Heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 18 décembre 2022.

## Dépôt des lettres d’intention et des dossiers complets

La lettre d’intention et le dossier complet seront réalisés **uniquement avec les formulaires prévus à cet effet** disponibles sur le site de la Fondation ([www.firah.org](http://www.firah.org/)) dans l’onglet Appel à Projets.

Un guide de rédaction de la lettre d’intention et du dossier complet accompagnent les formulaires pour vous aider à les compléter.

Les formulaires devront être envoyés avant la clôture de réception par mail à l’adresse suivant ;

firah@firah.org

**A noter que les formulaires seront considérés comment déposés et soumis à l’appel à projets uniquement par la réception d’un accusé de réception par mail**. L’accusé de réception attribue un numéro de suivi du projet à maintenir pour les échanges futurs. En cas de non-réception de l’accusé de réception sous les 36h après la date d’envoi du formulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail (contact@firah.org) ou téléphone 07 65 80 35 46.

## Ressources complémentaires

Pour accéder à d’autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet appel à Projets, nous vous invitons à consulter les [lauréats des appels à projets (site de la FIRAH)](https://www.firah.org/fr/projets-laureats.html).

La FIRAH met également à votre disposition des [outils (site de la FIRAH)](https://www.firah.org/fr/outils.html) et des [guides méthodologiques (site de la FIRAH)](https://www.firah.org/clap-sur-la-recherche-guides-methodologiques.html) :

* Le "Guide méthodologique pour la réalisation de supports d'application en format vidéo".
* Le "Guide méthodologique pour la réalisation d'espaces multimédias".
* Le "Guide pour la réalisation de supports d'application".
1. Nous avons choisi d’utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). [↑](#footnote-ref-2)
2. Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html> [↑](#footnote-ref-3)
3. Retrouver la méthodologie pour une recherche participative

<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html> [↑](#footnote-ref-4)
4. C’est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d’étude et de population à l’étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s’agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d’envisager l’impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté de Exercer\_89:Exercer\_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89 [↑](#footnote-ref-5)
5. Retrouver une information pour valoriser la recherche

<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html> [↑](#footnote-ref-6)
6. Retrouver une information complète sur les supports d’application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html> [↑](#footnote-ref-7)
7. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d’être conseillés lors de l’élaboration et de la diffusion des supports d’application. Ces conseils seront notamment d’une grande aide quant à l’accessibilité des informations contenues dans ces supports. [↑](#footnote-ref-8)
8. <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html> [↑](#footnote-ref-9)